



L'AUTORITE



162 ST-DENIS

GASTON MAILLET, directeur

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

GILBERT LARUE, rédacteur en chef

Tél. Est 693
Abonnement:
Par maille... \$2.00 par année

L'appel aux armes

Je ne crois pas faire erreur en observant dans les événements récents un réveil des sentiments patriotiques de la province de Québec.

Les journaux ont publié les nobles paroles prononcées par le Père Arcand, jésuite, à la cérémonie d'adieu des finissants du collège Ste-Marie, dont la plupart sont ou seront incessamment appelés aux casernes:

"Il nous est pénible, dit-il, de voir partir nos enfants... Mais le clairon sonne! Il n'y a qu'une chose à faire: faites votre devoir. En avant! Vous devez être forts; vous le devez à la patrie et à votre famille. Montrez que vous êtes bien les descendants des peuples français qui servent Dieu et la patrie. Faites votre devoir! Adieu, enfants! Souvenez-vous de la France et soyez des héros!"

Il y a mieux. Dans la petite ville de Terrebonne, située au milieu d'un district rural, un prêtre a tenu un pareil langage:

"Mes frères, disait-il, vous êtes en guerre. L'Angleterre et la France combattent côte à côte, et votre devoir vous commande de vous porter à leur aide. A la dernière élection, la conscription a été proclamée par le verdict populaire, et si dure que soit la loi, c'est la loi du pays et vous lui devez obéissance. L'autorité qu'exerce le gouvernement en cette occurrence découle de Dieu, et vous devez vous incliner devant ses décrets."

Les mêmes généreux sentiments, qui ne s'étaient manifestés depuis le début de la guerre ni dans le clergé, ni dans la foule, apparaissent dans le peuple. A l'appel des autorités militaires, je suis fier de voir que nos jeunes gens se sont présentés en foule aux dépôts, et plus fier encore de constater que parmi les plus prompts à répondre à l'appel se trouvaient les étudiants de l'université Laval.

Enfin la province de Québec s'engage dans la seule voie rationnelle, si elle veut éviter d'être mise au ban par toutes les nations alliées.

La conscription militaire n'est pas attrayante. J'aurais préféré, pour ma part, et jugé plus utile, dans les circonstances, la conscription du travail, que j'ai réclamée depuis trois ans, et que le gouvernement a fini par accepter, quoiqu'il soit bien lent à la mettre en pratique.

Mais la conscription du sang est péremptoirement imposée, et ne sied-til pas mieux à la dignité de nos jeunes citoyens qu'ils s'y soumettent de bon gré, au lieu d'attendre que les agents du gouvernement viennent les saisir et les enrégimenter en les marquant, au seuil de leur carrière militaire, du sceau infamant des insoumis?

Comme dans nos maisons scolaires l'enseignement de nos devoirs envers la patrie fait absolument défaut, nos compatriotes ne comprennent pas encore tout à fait le rôle du soldat. Le service militaire, il est vrai, impose des privations et des souffrances et comporte des risques; mais en revanche, il forme des hommes et élève leurs âmes. Aux cours généraux, ces compensations sont un ample dédommagement à toutes les épreuves. Au reste, on a tort de penser que nos soldats, là-bas, sont sans cesse étreints par la terreur en face des périls qu'ils affrontent chaque jour. J'ai des parents et des amis dans l'armée expéditionnaire canadienne, plus que cela, j'y ai mon fils, et les lettres qu'ils m'adressent du front sont presque toujours débordantes de gaieté, de cranerie. Ils connaissent la vie intense, les nobles émotions, et moissonnent dans la gloire. Leur vie est incomparablement plus belle, plus digne d'être vécue que celle que nous traînons ici, à l'arrière, dans notre routine quotidienne.

Et combien moins encore vaudrait la vie de nos jeunes gens, s'ils la souillaient par un acte de lâcheté, en refusant d'accomplir leurs devoirs patriotiques! Quoiqu'on en dise en certains milieux, l'Angleterre fut une bonne mère-patrie pour nous. N'est-on pas saisi d'un frisson à la seule pensée que nous pourrions un jour tomber sous la domination prussienne?

Ce que je connais des sensations éprouvées par mes jeunes amis qui ont passé des mois et des mois à la ligne de feu me permet de conjecturer que mes jeunes compatriotes qui seront, malgré leur répugnance, enrôlés dans l'armée, s'en retourneront plus tard de n'avoir pas été attirés plus tôt dans cet lutte héroïque qui se livre, sur le sol français, pour la civilisation et la démocratie, pour l'humanité et la justice, pour la défense de nos foyers, tant ils éprouveront de joie à pouvoir dire, en narrant les grands événements auxquels ils vont participer: "J'étais là!"

GASTON MAILLET.

La peur de 'l'habitant'

M. McLean, comme avant lui sir Thomas White, et comme auparavant M. Fielding et les autres ministres préposés aux finances du Dominion, a une peur bleue des habitants des campagnes, de sorte qu'il vient de commettre la même hérésie, de faire preuve de la même partialité dans la répartition des charges publiques, telle que présentée dans le discours du budget.

M. McLean impose de nouvelles taxes destinées à rapporter au trésor public cinquante millions de dollars. Et il s'est arrangé pour que, sur cet imposant total, les citoyens paient quarante-neuf millions et trois quarts, tandis que les cultivateurs, ces privilégiés, n'auront à payer qu'une somme dérisoire.

Le citoyen paiera une augmentation de taxe sur son revenu, paiera une taxe sur ses profits d'affaires, sur son automobile, sur son tabac, sur les films des cinémas, etc. L'habitant est même dispensé de payer la taxe, pourtant minime, sur son "tabac canayen", et le fisc ne lui demandera véritablement que de payer, pour la frime, l'impôt des allumettes, ce dernier impôt, étant donnée l'habitude des campagnards d'allumer leur pipe au fourneau de cuisine, ne les engageant à presque rien.

La classe agricole est celle qui a le plus profité de la guerre. Depuis 1914, les cultivateurs nous ont à la vérité exploités sans merci. Quoique la terre n'exige aucun salaire pour produire, que les poules fassent les œufs au même prix que toujours, que la main-d'œuvre agricole ne soit guère mieux rémunérée qu'il y a dix ans, les cultivateurs ont profité de la demande des nations européennes à court d'approvisionnement pour étrangler le consommateur canadien aussi bien que l'acheteur étranger. Ils nous ont littéralement affamés en négligeant de développer comme ils auraient dû le faire leur production, se fiant qu'ils feraient autant d'argent, et à moins de frais, avec une récolte déficitaire.

Nous ne leur reprochons pas d'avoir profité des conditions du marché s'ils ne s'attribuent de si odieux privilèges. Une large proportion des revenus de l'Etat sont en effet dépensés en subsides à l'agriculture, et d'autre part, ils ne participent dans aucune mesure aux charges publiques.

Pour notre part, nous demandons que ce régime injuste prenne fin.

Les campagnes font incomparablement plus d'argent que les villes.

Nous demandons donc, sur le budget actuellement soumis aux Chambres, la suppression pure et simple de toutes les subventions agricoles, et nous demandons que les habitants soient d'autre part taxés au moins dans la même proportion que les citoyens.

Qu'on leur impose aussi l'obligation de fournir leur coopération à la guerre en développant au maximum leurs cultures. Que toutes les terres laissées improductives par les habitants paresseux, par exemple, soient frappées d'un lourd impôt. Que tout cultivateur soit tenu de garder un nombre de bestiaux proportionné à l'étendue de sa ferme, ainsi que cela se pratique dans la République Argentine, ou telle politique a donné un élan extraordinaire à l'exportation des viandes de boucherie.

Que les cultivateurs soient d'ailleurs, à l'égal des citoyens, tenus d'acquitter l'impôt du sang. Ainsi ils ne se diront plus entre eux: "Hein! si ça peut durer encore longtemps, la terre... ça paye bien!" Plus de privilèges aux rapaces campagnards!

Et afin qu'ils cessent de nous écorcher, que le contrôleur des vivres fixe le prix maximum des produits agricoles!

GILBERT LARUE.

An open letter to the English proprietors and tax payers of Montreal

Gentlemen:—

Many of you were doubtless anticipating that with a new broom at the City Hall there would be a sweeping away of the maladministration and blundering from which Montreal in the past has been so pathetically a sufferer.

You had heard the principle of ECONOMY expounded so often and so forcibly that you expected to see a stop put to the dance of millions at the City Hall.

You had yourselves personally felt that you and your properties were being taxed to the limit to pay for civic misdeeds, and you breathed a sigh of relief when you saw a board of administrative commissioners go to the City Hall to save your money.

You are righteously indignant now when you see that the very first step the new administrative commission take TO SAVE your money is to tax it ALMOST DOUBLE.

If you do not fully realize what has happened, you will surely rub your eyes and realize it when the next tax bill comes in, showing that you are being squeezed to the extent of over TWO AND A HALF MILLION DOLLARS more than last year.

Those of you who are optimists can find consolation when you pay the increased property tax, from the fact that the reason given by the administrative commissioners for this unprecedented increase is that THEY NEED THE MONEY.

It can be readily admitted that the City needs more money, but is there any reason why nearly the whole burden should be placed on the shoulders of the proprietors who are already contributing more than any other class of the population towards the City's revenue?

Is this going to be the last straw on the camel's back? Are the proprietors making such extra revenue this year that they are going to afford this extra burden of taxation? Why many of them find it hard to make even a bank-rate interest on their property holdings, in spite of all the trouble and anxiety their property gives to them. Hundreds are face to face with ruin.

While you rightly desire to give the administrative commissioners a fair trial, don't you think you would be justified in registering A RIGHTEOUS KICK against their decision to place this overwhelming burden upon the proprietors? Don't you think they could have distributed the burden better?

Don't you think they were in too big a hurry in deciding to put the extra taxation on your shoulders?

Don't you think that in their haste to revive the state of the City's finances, they have not even allowed themselves time to consider the consequences of their action?

Because the City is hard-up is no reason why the whole burden should be shouldered on to the proprietors. This will be another case of working the willing horse to death. Even today, many proprietors are not able to pay their last year's taxes. The increase of 45 cents on the property tax will mean ruin to many of them.

Instead of solving the financial problem for the City, a ruinous property tax is going to make the problem worse. It is going to put an end to new construction, and a substantial depreciation in the value of city property is certain to follow. The City will lose in future years what the commissioners are trying to grab from the proprietors now.

There is another aspect of the question which is equally serious. The Commissioners think they can get an extra two millions and a half of dollars from the proprietors just by one extra twist of the taxation machine. If the proprietors take the medicine without wincing they are likely to have further doses from the same prescription in the future.

Now is the time for the proprietors to convince our City Fathers that they have overstepped the limit. Let the proprietors organize. If they had been properly organized a year ago, there would have been no such unwarantable spoliation as the new increase in taxation.

Many of our French speaking proprietors are organized into "La Ligue des Propriétaires de Montréal"; why are not English speaking proprietors organized into a Proprietors' Protective Association?

Surely the English speaking proprietors are sufficiently interested. Why, at least two-thirds of the City of Montreal belong to the English speaking population. The proprietors of St George's ward pay four times as much taxation to the City as any other ward in the City. It is the English speaking proprietors who contribute the most to the City exchequer, and yet the English speaking proprietors are not organized. Why?

Why not organize and cooperate with your fellow French speaking proprietors for the benefit of the City and for our mutual benefit. French speaking and English speaking Canadians are in Montreal to stay, so let's make the best of it, and join hands to make the City a well governed city.

Are people to say that the English speaking proprietors will not wake up until the red flag of the bailiff is at the doors of our big banks and commercial houses?

Are you aware that there are already over twenty thousand proprietors in Montreal who have not paid, up to this time, their taxes for last year, and that thousands and thousands of properties are in danger of being sold by the sheriff?

If that happens, what will then be said of the credit of our Canadian metropolis?

Some of you say you don't object to paying more taxation if the money goes for civic improvements, but what guarantee have you that this extra money you are going to pay is not going to be used to pay damages to big companies who are now arbitrating BEHIND CLOSED DOORS with representatives of the City?

Montreal has been calling out for years for A WATCH DOG OF ITS TREASURY. Let the proprietors constitute themselves into a watch dog.

It's up to you, Mr English Speaking Proprietor, to get busy. AND GET BUSY RIGHT NOW.

GASTON MAILLET.

Mgr Bruchési

A quelles conditions ses appels à la charité seraient mieux entendus des laïques

Montréal, 1er mai 1918. M. le Directeur de l'«Autorité».

M. le Directeur,

Monsieur Bruchési a prononcé de belles paroles l'autre jour, à la crèche de la Miséricorde.

Il a donné de bons conseils aux religieuses.

Il a demandé qu'une loi soit passée obligeant le gouvernement à prendre sous sa charge une partie du fardeau que comporte l'entretien des pauvres malheureux petits et grands.

Nous apprécions pleinement la suggestion de votre ordinaire.

Mais ne s'est-on pas opposé par trop dans le passé à l'omission des laïques dans les œuvres de Charité.

On commence à ouvrir les yeux, on orie famine.

Evidemment on a désintéressé de ces œuvres admirables à peu près tous ceux qui ont de l'argent.

Combien ont été persécutés à leurs débuts, des œuvres si méritoires comme l'assistance publique,

l'hôpital St-Luc et parce que ces institutions n'avaient pas à leur tête un chapelain ou une supérieure québécoise.

Il n'y a aucun doute que l'Etat doit faire plus que quelque chose dans la voie tracée par Monsieur Bruchési.

Mais celui-ci n'aura pas grand chance d'émouvoir Sir Lomer et ses collègues tant qu'il ne donnera pas le sage, le péremptoire, l'unique conseil à toutes ces institutions religieuses du vieux centre de Montréal, aujourd'hui le centre des affaires, de déguerpir au plus tôt et de s'en aller dans le milieu de l'île de Montréal, de vrai centre, sur du terrain valant \$1.00 ou moins le pied carré.

L'Autorité interview l'hon. Robert Rogers

—Je ne saurais trop féliciter la province de Québec, dit-il, du bon esprit montré par ses jeunes conscrits.

—Faisons taire les fanatiques, poursuit l'ex-ministre des travaux publics, et les fanatiques de tous les camps.

—Ce sont eux, conclut-il, qui sont la cause, dans un but d'intérêt personnel, de toutes nos misères.

L'honorable Robert Rogers étant de passage à Montréal, L'Autorité, qui ne lui a jamais rien demandé du temps qu'il était ministre, jugea l'occasion excellente pour faire appel à son bon cœur.

C'est sous les somptueux lambris du Ritz Carlton que nous lui présentâmes notre supplique:

—Une interview... L'Autorité n'avait pas compté en vain sur l'affabilité de l'ancien ministre des travaux publics:

—Avec le plus grand plaisir, répondit-il.

Pas n'est besoin de présenter l'honorable M. Rogers aux lecteurs de L'Autorité, qui l'ont vu en personne ou en photographie. Sa figure est le masque vivant de l'énergie. Les yeux surtout, aux reflets d'acier, décelent le combatif.

—De quoi voulez-vous que je vous parle? sourit-il.

—Choisissez vous-même, déclara le représentant de L'Autorité, débonnaire.

—Alors, je vais vous confier ce qui m'a le plus frappé au Canada, en ces derniers temps, dit M. Rogers. Et c'est le changement radical qui s'est opéré dans la province de Québec vis-à-vis de l'enrôlement.

—Nous voyons l'honorable M. Rodolphe Lemieux arriver en Chambre tout joyeux d'annoncer que la jeunesse de sa province court aux armes.

—Avec le général Mewburn, ministre de la Milice, je ne saurais trop féliciter la province de Québec du bon esprit montré par ses jeunes gens, et je ne saurais trop féliciter ses maisons d'éducation, entr'autres l'université Laval et le Collège Sainte-Marie, d'avoir encouragé leurs élèves, en leur donnant congé, à accomplir leur devoir jusqu'au bout.

—La province de Québec vous intéresse donc particulièrement?

—Mais n'est-ce pas ma province natale? s'écria M. Rogers. C'est bien à tort qu'on m'a regardé jusqu'ici comme étant avant tout et surtout un homme de l'Ouest, un "Westerner". Le Québec m'intéresse autant, et plus peut-être que le Manitoba ou la Saskatchewan, à cause de certaines raisons sentimentales qui sont les dernières à disparaître du cœur de l'homme.

A lire à l'intérieur

Propriétaires de Montréal, crachez-vous les quatre millions?

Le rapport de la compagnie d'assurance contre l'incendie La Strathcona.

Nous mangeons trop.

Ingratitude ou orgueil?

L'emprunt scolaire.

Tant qu'on pourra prouver à Sir Lomer qu'on cultive des choux sur du terrain qui vaut \$15.00 le pied en plein Broadway, rue Ste-Catherine, nous doutons qu'il renne d'un pouce pour faire aboutir la suggestion de Monseigneur.

Si Monseigneur Bruchési voulait simplement donner un petit coup d'épau, (car il est temps que le clergé se préoccupe un peu du progrès financier de la métropole) il ferait raser cette école infecte, condamnée par l'hygiène, située sur du terrain valant \$15.00 le pied, coin St-Denis et Ste-Catherine, école triste, sans architecture, ayant l'air d'un caveau de cinétière, école qui contribue à paralyser le commerce de la partie est et par conséquent qui est en train de nous tuer tous.

Un négociant de la Ste-Catherine Est.

"Voilà pourquoi je voudrais voir un effort ne fut négligé pour éviter à l'avenir tout malentendu et amener les meilleures relations possibles entre les diverses provinces du Canada, afin que le Canada puisse offrir un front solide à l'ennemi commun."

—Et voyez-vous un moyen d'atteindre à ce résultat si difficile?

—Oui, s'exclama l'honorable M. Rogers, et c'est de faire taire les fanatiques, dans quelque camp qu'ils soient.

"Les Canadiens de langue anglaise, continua-t-il, ont leurs énergumènes, comme les Canadiens de langue française ont les leurs. Il faut leur clôturer le bec à tous. Ces pêcheurs en eau trouble ne doivent pas vivre plus longtemps de leur sport favori. Ce qui était déjà désastreux en

temps de paix devient criminel après presque quatre années de guerre, car cela nous conduirait à notre perte. Donc faisons taire les fanatiques, et dans tous les camps!"

En prononçant ces paroles, M. Rogers, homme d'un sang-froid remarquable, s'anime singulièrement. On sent que le désir qu'il énonce lui tient particulièrement à cœur. On s'étonnerait du reste que son front si large ne recelât pas la haine vigoureuse du fanatisme étroit.

Et ponctuant sa phrase finale de la solide poignée de main de l'homme d'action, M. Rogers termine:

—Oui, il nous faut une meilleure entente, et ne nous contentons pas d'en parler seulement, mais prenons les moyens de l'obtenir.

SAINT-PREUX.

Un moyen de noyer la prohibition

(Spécial à L'Autorité)

Ottawa, 3.—Un grand journal anglais faisait l'autre jour remarquer que les nations faisant un usage modéré d'alcool sont bien supérieures aux nations qui n'en font pas usage du tout.

Ainsi, les Grecs, les Romains, faisaient usage de l'alcool et ont accompli de grandes choses, tandis que les Arabes et les Turcs, qui n'en faisaient pas usage, se sont vus appliqués à détruire.

Ces derniers, par contre, s'adonnent à divers stimulants plus ou moins dangereux, qui les abrutissent.

Et le même journal faisait observer qu'il y a danger que la prohibition conduise en définitive les nations qui actuellement sont désireuses d'en faire l'essai aux mêmes abus que ceux que l'on relève chez certains peuples ravalés au niveau de la brute par l'usage des narcotiques.

L'Ontario est soumise à la prohibition totale depuis quelques semaines, et les résultats ont été jusqu'ici calamiteux.

Ceux qui avaient pris la précaution de garnir leurs caves de bouteilles achetées à prix d'or se saoulaient quelcun est une dégoutante orgie, tandis que leurs concitoyens moins fortunés s'adonnent à l'éther, à la cocaïne et autres drogues meurtrières.

Bref, il est dès maintenant permis de prédire en toute sécurité que la prohibition sera le pire désastre qu'ait subi l'Ontario.

Puisque la province de Québec en a encore pour une année avant de tomber sous la même loi, il est permis d'espérer qu'elle échappera à cet esclavage.

Et que faire pour cela?

Exercer une vigoureuse pression sur le gouvernement d'Ottawa afin qu'il rappelle sa loi néfaste, ce qui est possible après tout, si l'on tient compte du scandaleux exemple offert par l'Ontario et les provinces de l'Ouest, et par le discrédit de plus en plus profond dans lequel s'enlise M. Rowell, le père de la loi de prohibition.

Que fait le Dr Gaudreau?

Pourquoi ne porte-t-il pas plainte contre le Dr Massue-Fortier, dentiste?

Il est curieux de voir comme dans la corporation des chirurgiens dentistes on se sert de deux poids et deux mesures.

Ainsi, nous avons déjà publié dans l'«Autorité», une grande annonce que le docteur Gustave Lemieux insérerait dans les journaux du temps où il pratiquait activement l'art dentaire. Est-ce parce qu'aujourd'hui le docteur Lemieux, inspecteur de la Ville, s'est retiré sous sa tente, que les adversaires de la réclame ne lui gardent pas rancune, et tournent leur ire contre d'autres confrères plus affairés, des rivaux par conséquent.

Nous publions ici, "grandeur naturelle", une annonce du docteur Massue Fortier, dentiste québécois:

Téléphone Bell 543

MASSUE - FORTIER
DENTISTE

gradué des collèges dentaires de Montréal et de Philadelphie, E. U. A.

"SPECIALITE: DENTIERS"

42, RUE DE LA FABRIQUE

(vis-à-vis l'hôtel de ville)

QUEBEC

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, c'est une annonce de 80 lignes, avec cadre noir, quand par l'un de ses règlements sur la pseudo-dignité professionnelle, le bureau des gouverneurs du Collège des chirurgiens dentistes interdit toute annonce de plus de 20 lignes.

En ajoutant 60 lignes à l'annonce permise, le docteur Massue Fortier viole donc trois fois le règlement si cher à certains membres de la corporation.

Or, que fait le Dr Gaudreau, de Québec, si embarrassé, autrefois, à porter plainte contre ses confrères coupables, à ses yeux, de violer le prétendu honneur professionnel?

Où, que fait le docteur Gaudreau?

Pourquoi n'agit-il pas?

A quand sa plainte contre le Dr Massue Fortier.

Allons, docteur Gaudreau, exécutez-vous, ou vos confrères penseront du mal de vous!

Propriétaires de Montréal

Souffrirez-vous que nos administrateurs vous traitent plus longtemps par dessous la jambe ?

Une ligue de protection des propriétaires s'organise dans l'Ouest de la ville

Les nouveaux administrateurs de Montréal, sous l'impulsion de M. le notaire Ernest Décaré s'obstinent à maintenir leur augmentation de taxe de 45 centins par \$100 en dépit de toutes les représentations.

Le Conseil municipal a démontré son utilité en refusant de voter une somme supérieure aux besoins immédiats de ces messieurs, qui semblent vraiment avoir perdu le sens de la mesure depuis qu'ils sont à même de faire danser nos millions.

Voilà toujours un bon point de gagné; mais il y a loin de là à la victoire complète.

Nos félicitations sont tout de même acquises à l'échevin Turcot, qui a accompli un travail de Titan pour amener ses collègues du Conseil à faire échec à nos extravagants administrateurs.

C'est une nouvelle preuve que le gouvernement de Québec a commis un impair en ne nommant pas M. Turcot administrateur, lui qui avait déjà fait ses preuves tant au Conseil que dans l'ancien Bureau de Contrôle. Et c'est aussi une nouvelle preuve que le titre de leader du Conseil à tout le moins appartient de droit à M. Turcot.

Donc, nos administrateurs s'obstinent à exiger de vous, propriétaires de Montréal, près de 50 pour cent de plus en taxes, ce qui, avec l'augmentation qu'a été autorisée à prélever la Commission Scolaire Catholique, atteindra quelque chose comme 75 pour cent.

En temps de guerre!

On vous dira:—Prenez votre revanche sur les locataires.

Vous voyez-vous allant demander aux locataires une augmentation de 75 pour cent?

Vos logements seraient en un clin d'oeil aussi déserts que le Sahara.

Et MM. Décaré, Marcell et Verville encaisseraient vos taxes, quand même vous ne retireriez pas de loyers.

Vingt mille propriétaires de Montréal n'ont pas encore payé les taxes dues l'an passé.

Pourquoi ne pas généraliser le mouvement?

Pourquoi, propriétaires de Montréal, ne feriez-vous pas la grève de la taxe?

On vendra vos propriétés?

La belle affaire!

N'avez-vous pas deux ans pour les racheter?

Mieux encore vaudra pour vous subir cet ennui que d'être ruinés.

Avec cela que dans l'intervalle nos administrateurs auront peut-être été rappelés au sens de la réalité.

Une ligue s'est organisée dans la partie-est, la Ligue des Propriétaires, dont l'influence auprès des administrateurs ne s'est guère fait sentir jusqu'ici, puisqu'ils n'ont pas voulu écouter ces messieurs, quand ils se sont présentés devant eux.

D'autre part, nous apprenons que les propriétaires de l'Ouest sont en voie de fonder une ligue indépendante de la première, afin de sauvegarder leurs intérêts.

N'oublions pas que la partie-ouest est celle qui paie, et d'un grand bout, le plus de taxes à la Ville.

Que MM. les administrateurs en prennent leur parti: ils n'ont pas la victoire en poche comme ils le pensaient de prime abord.

Propriétaires de Montréal, attendez les événements!

L'AUTORITE.

Succès hors pair d'une compagnie d'assurance contre l'incendie

En quelques années, "La Strathcona" a réussi à s'assurer une position prédominante.—Par ce succès est surtout dû à la direction énergique d'hommes rompus aux affaires. — Nos journaux financiers: "Financial Times" et "Moniteur du Commerce", s'accordent à reconnaître le mérite où cet hommage est dû.

Parmi les compagnies d'assurances contre l'incendie, il n'en est pas, à notre connaissance, dont la progression financière ait été aussi rapide que celle de "La Strathcona".

Depuis ses débuts, en 1909, cette compagnie, forte de la confiance du public, a gravi par bonds et par sauts les sentiers abrupts du succès.

Bien entendu, cela n'a pas marché tout seul. Une affaire n'est jamais bonne en elle-même; elle ne le devient que si elle est bien dirigée.



M. A. A. Mondou, président et gérant-général de la compagnie d'assurance contre le feu "La Strathcona".

Or, la direction de "La Strathcona" est de tout premier ordre. On pourra facilement s'en convaincre en jetant un coup d'oeil sur la composition du bureau, que nous insérons ci-contre.

A partir de M. A. A. Mondou, notaire, le président, jusqu'à la fin de la liste, ce sont tous des hommes d'affaires d'une capacité reconnue.

Le tribut d'hommage que nous apportons à la situation financière de cette compagnie n'en est qu'un entre divers autres plus autorisés, comme cette appréciation du "Financial Times" traduite par le Moniteur du Commerce, que nous reproduisons in extenso:

Nous invitons nos lecteurs à examiner dans une autre page le compte rendu de la situation de cette institution au 31 décembre 1917. Constituée en vertu d'une charte spéciale de la Législature provinciale en 1908, la Cie "Strathcona" a commencé ses opérations en septembre 1909 avec un capital autorisé de \$500,000. Le 31 décembre 1917 elle marquait un capital souscrit de \$300,000 dont \$95,000 étaient payés. Elle fut organisée par M. A. A. Mondou, N.P., qui en

est le président et l'administrateur général. Ses nombreux actionnaires se composent de notaires en vue de Montréal, de Québec et autres centres importants de la province qui détiennent la plus grande partie du capital-actions et qui la représentent comme agents.

Depuis ses débuts et sous l'impulsion d'une direction à la fois prévoyante et progressive, la "Strathcona" a marché fermement à l'avant de manière à conquérir la confiance du public et de sa clientèle qui augmente constamment. Aujourd'hui la somme de ses re-

La Strathcona Fire Insurance Company

(Cie d'Assurance contre le feu "Strathcona")

Cette Compagnie a été incorporée en vertu d'une charte spéciale de la Législature de la Province de Québec, en 1908, et a commencé ses opérations, le 1er septembre 1909.

Son Capital autorisé est de \$500,000—et au 31 décembre 1917, son Capital souscrit était de \$300,000 — et son Capital versé de \$95,000. A l'heure actuelle, nous sommes informés que son Capital payé dépasse \$100,000.

La valeur des actions, au pair, est de \$100.00 par part.

Au mois d'août 1915, cette Compagnie a réassuré les affaires de la Compagnie d'Assurance-incendie "La Protection", de Fraserville, Qué., et au 30 avril 1917, a assumé toutes les responsabilités de la Compagnie d'Assurance-incendie "The Provincial Fire Insurance Co. of Canada", de Montréal.

Cette compagnie a été organisée et est gérée par M. A. A. Mondou. Son Bureau de Direction se compose de Notaires en vue, de Montréal, Québec et autres centres importants de la Province. Son Capital-actions est principalement détenu par ces Notaires qui agissent comme ses Agents.

ETAT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 1917

RECETTES

PRIMES	\$232,581.23
Moins annulations et rabais	35,103.79
	\$197,477.44
Intérêt	5,262.17
Débentures	4,143.60
Reçu pour appel sur Capital	20,000.00
	\$226,883.21

PASSIF

Pertes en cours d'ajustement	\$ 14,400.00
Dû aux Compagnies de Réassurance	29,103.28
Dépôt de Garanties des Cie de Réassurance	12,052.90
FONDS DE RESERVE pour Polices en vigueur	106,340.91
	\$211,746.89
	\$373,643.98

SURPLUS de l'Actif sur le Passif \$211,746.89

\$373,643.98

DEBOURSES

Pertes payées (réassurance déduite)	\$ 95,260.41
Prime de réassurance	34,136.04
Commission	31,349.69
Frais d'administration, dépenses de bureau, ameublement, etc	36,566.73
Taxes	8,748.86
Excédent des Recettes sur les Déboursés	20,821.48
	\$226,883.21

ACTIF

DEBENTURES:

Village de Pierreville	\$ 9,000.00
Ville de Granby	30,000.00
Ville de Fraserville	25,000.00
Cité de Lachine	15,000.00
Ville de Montréal-Est	10,000.00
Ville de Mégantic	2,500.00
Village de Masson	2,766.21
Cité de Sorel	2,500.00
Ville St-Laurent	4,765.50
	\$101,531.71

Argent en Banque	29,516.30
Balances dues par les Agents	27,683.47
Ameublement et Plans Goad	9,000.00
Intérêt (payable le 1er janvier 1918)	912.50
Balance due sur Capital souscrit	205,000.00
	\$373,643.98

Président et Gérant-Général A. A. MONDOU, N.P.
Vice-Président J. H. OLIVIER, N.P.
Secrétaire JACQUES MARCHAND.
Gérant F. J. PERRIN.
Surintendant des Agences PAUL LACHANCE.
Inspecteur J. W. LAVOIE.

PRIMES reçues depuis le début des opérations (1er Sept. 1909)	\$ 1,020,500.49
PERTES payées depuis le début des opérations (1er Sept. 1909)	462,286.41
ASSURANCES en vigueur le 31 Décembre 1917 dans la Province de Québec seulement	20,757,977.00

Ingratitude ou orgueil?

Ainsi que nous l'avions promis à nos lecteurs, samedi dernier, nous publions in extenso un article signé: "Un Ancien Nationaliste", protestant contre l'ingratitude dont vient de faire preuve un personnage désigné le Maître. Bien entendu, nous laissons à notre correspondant la plume et entière responsabilité de son article, n'étant pas en mesure de contrôler nous-mêmes l'exactitude des faits qu'il rapporte. Quant à savoir qui est visé dans la note en question, nous laissons cela à la perspicacité de nos lecteurs:

"Le maître a appris avec beaucoup de chagrin la mort de Jules Fournier — ce jeune homme intelligent qui m'a causé bien des ennuis, dit-il, mais auquel j'avais accordé mon pardon depuis longtemps."

(Le Devoir, 17 avril 1918).

Sans insister sur ce qu'il y a de comique dans le fait que le maître a pardonné les ennuis que Fournier lui a causés, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que tous ceux à qui Fournier a volontairement ou involontairement causé des torts, lui ont offert ce pardon des offenses que nous donnons parfois aux vivants, mais que nous ne saurions refuser aux morts. Quand nous disons tons, nous devons excepter un seul individu, justement celui à qui Fournier a fait du bien autant qu'il a pu en faire.

Ceux qui ont suivi de près les luttes politiques depuis une quinzaine d'années savent parfaitement bien que l'individu dont nous voulons parler serait encore un noble inconnu n'eussent été le travail, les efforts, la fidélité et l'enthousiasme de deux journalistes: Olivier Asselin et Jules Fournier. En 1904, alors qu'Asselin fondait le "Nationaliste", il devota toutes ses énergies, tout son talent et, disons-le, une bonne part de lui-même à répandre et préconiser la doctrine nouvelle de celui qu'on a appelé, peut-être avec une pointe d'ironie? le Maître.

Orateur puissant, mais journaliste assez médiocre, le Prophète aurait peut-être parlé longtemps dans le désert sans les articles signés Olivier Asselin et Pierre Beaudry (Jules Fournier). Le journal marchait avec peine et misère, la clientèle se formait difficilement et toutes les responsabilités de la publication comme de

l'administration reposaient sur Asselin puis, plus tard, sur Fournier. Ceci n'étonnera pas ceux qui ont fréquenté de près l'idole des Nationalistes et qui savent que le Grand-Prêtre prend tout, sauf une responsabilité. C'est du reste la seule chose qu'il aime, non à partager, mais à donner complètement. Don d'un orgueil incompréhensible, le "dieu" s'imagine que ses amis sont des serviteurs dont l'existence s'explique seulement par la nécessité qui existe de trouver des gens pour prendre les responsabilités qu'il fait, endosser les coups à sa place et au besoin aller en prison pour lui.

Et ceci explique pourquoi des journaux que Fournier a attaqués violemment: La "Patrie", le "Canada", la "Presse", l'"Evènement", etc., etc., ont trouvé de la place pour donner un adieu touchant au journaliste qui vient de disparaître, tandis que le "Devoir" et le "Nationaliste" sont demeurés muets, se bornant à annoncer le décès en deux ou trois lignes brèves, tout juste ce qu'ils accordent à M. Ladebauche, épicière bien connu.

Asselin et Fournier sont deux "serviteurs" qui ont commis la faute impardonnable de ne pas partager l'avis du Prophète sur quelques questions et ce prophète les ignore, il ne veut plus les connaître, plus en entendre parler. Pour un peu il dirait comme le Seigneur au Jugement: "Loin de moi, maudits..."

Il y a peu de temps un ami du major Asselin reçut de lui un billet intéressant et écrit comme Asselin sait écrire. De passage à Montréal, il crut bon de donner ce billet au "Nationaliste", croyant intéresser et le directeur et les lecteurs du journal. Mais il fut bien surpris d'apprendre que, sur les ordres du Maître, on devait refuser toute "copie" signée Asselin, que pas une ligne venant de lui ne pouvait être publiée par l'organe officiel des Nationalistes. Monsieur Marius B..., qui était le destinataire du billet, mais qui ne connaissait pas encore le "dieu", a pu se faire une haute idée du personnage.

Nous comprenons que ce Jupiter tonnant, qui s'est toujours opposé à la guerre, qui, lorsqu'il a manqué de rester en Europe lors de sa déclaration, s'est précipité au bureau d'une compagnie en écrasant des femmes et des enfants pour arriver le premier au guichet des voyageurs, puisse en vouloir à Olivier Asselin d'avoir offert sa vie à la patrie française. Mais, Fournier, qu'avait-il commis pour déplaire à l'aristocrate orgueilleux qui s'affiche sous les fausses couleurs du démocrate?

La faute n'est pas bien grave. En 1910, peu de temps après que le Maître eût fondé le "Devoir" et

reçu les souscriptions des amis désintéressés (le Maître) n'avait pas alors un souvaillant). Fournier écrivait un article de rédaction dont l'épreuve fut soumise au Maître. Sans consulter Fournier, sans seulement le prévenir, celui-ci bifurqua deux des paragraphes de l'article qu'il modifiait complètement puis renvoya l'épreuve à la composition. En voyant la revue, Fournier fut surpris du changement et s'en fut trouver le Maître dans son bureau. Un choc se produisit et Fournier déclara que l'article paraîtrait intégralement ou ne paraîtrait pas du tout. Comme le Maître ne céda jamais, Fournier déchira la revue de l'article, prit son chapeau et quitta le "Devoir" pour n'y jamais retourner.

Telle est la faute impardonnable commise par ce pauvre Jules Fournier. Il a douté de la parole du Maître et, un moment il a péché contre le Grand Esprit. On sait que cette faute ne connaît pas de rémission et, même après sa courte agonie, après ses souffrances morales de toutes sortes, Fournier devra se contenter du pardon de Médéric Martin, celui du Maître lui étant refusé.

Par bonheur, notre bon et cher ami est en un lieu où l'on ne connaît pas les distinctions de politique, plus en entendre parler. Pour un peu il dirait comme le Seigneur au Jugement: "Loin de moi, maudits..."

Un Ancien Nationaliste.
Ottawa, 24 avril 1918.

Shrapnels

Today the Germans have a painful realization of the fact that they are not fighting Russians, but men who can stand the gaff and hurt it back deep and hard.

With commendable courage and coolness the British in Picardy have settled down to the grim task of shocking the German shock-troops and they are doing the work in an admirable manner.

Pour les pieds infirmes et fatigués

ESSAYEZ LE

BAUME ANALGÉSIQUE BENGUÉ

Frottez un peu sur votre pied et vous serez promptement soulagé. Ce produit d'origine française, célèbre depuis un quart de siècle, est recommandé par votre médecin. En vente chez tous les pharmaciens malgré les conditions de la guerre. Envoyez pour un tube échantillon.

THE LEEMING MILES CO. MONTREAL

Insistez pour avoir BENGUÉ

est le président et l'administrateur général. Ses nombreux actionnaires se composent de notaires en vue de Montréal, de Québec et autres centres importants de la province qui détiennent la plus grande partie du capital-actions et qui la représentent comme agents.

Somebody wants singing to be compulsory in our schools and colleges, but we are opposed to the scheme. There are souls that have no music in them and singing is not only painful to them but everybody else within hearing.

After all is said probably the greatest evil of this war is poetry that has been written about it.

An orator who knows when to stop orating is an asset to the community, but when he doesn't he is an affliction example: Rodolphe Lemieux.

We know quite a number of men who are willing to help win the war provided the government pays them for their patriotism.

It is our earnest hope that the war will not end until it is brought home to the German people by carrying it into Germany.

A Petrograd dispatch says Trotsky now favors putting the Russian army under iron discipline. Maybe so, but he'll have a helova time finding the army.

Constant vigilance is the price of securing natural gas. If the people lose interest in the matter or sleep on their rights they will not get the gas by next autumn or any other time. This is a fact they should keep fixed in their heads.

Greece never does but always is to fight so far as this war is concerned.

GRACE

Le modèle B & A No. 624 ajoutera encore à la grâce si charmante de la silhouette la plus svelte. Comme tous les corsets B & A, il est fait au Canada et ajusté sur des modèles vivants canadiens.

Il possède le chic le plus raffiné des meilleurs corsets importés, qu'on n'a pas vendus la moitié moins cher. Il y a un D & A pour chaque taille.

DOMINION CORSET CO
Fabricants des corsets La Diva et les brassières Good Shape
Demandez à votre corsetière

CORSETS D & A

DOMINION CORSET CO. QUÉBEC

Obligations à 6%---5 ans

LA VILLE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

ILE DE MONTREAL

Autorisée par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec et par l'Honorable Ministre des Finances à Ottawa.

COUPURES DE \$100, \$500, \$1000
DEMANDEZ NOS CIRCULAIRES

LES PLACEMENTS MUNICIPALS LIMITEE

Edifice Duluth
50, RUE NOTRE-DAME OUEST
Montréal.

Casier Postal 1497. Téléphone Main 7683.

Finissons - en avec les huais clos

Pourquoi les administrateurs de la ville de Montréal continuent-ils de tenir leurs séances derrière des portes hermétiquement closes?
Est-ce pour être plus à l'aise pour dépenser les quatre millions qu'ils veulent prélever sur les propriétaires au moyen de taxes scandaleuses?
Pourquoi la commission d'experts chargée de déterminer combien nous paierons de millions à la Compagnie Cook pour ces travaux de l'aqueduc qu'il a fallu abandonner, s'obstine-t-elle à rechercher les ténèbres?
Pourtant, les Montréalais ne sont-ils pas intéressés à savoir ce qui se passe, avant d'être appelés, un bon matin, à payer la note de \$2,000,000 que présente cette Compagnie?

ALLONS, MESSIEURS, DE LA LUMIERE!

Nous mangeons trop!

...Autour de la chaudière, deux chèvres, quelques vignes, un petit jardin, quelques châtaigniers, de quoi vivre enfin, une fortune même pour ce pays de Corse où la frugalité a multiplié les centenaires. — MAUPASSANT (Le Bonheur).

Avec la nourriture d'un jour du paysan anglais on ferait vivre une famille grecque pendant une semaine. — (Géographie Schroeder; Grèce).

Il y a longtemps qu'on parle de l'abus des boissons et on a mille fois raison. Il serait à propos maintenant, il serait de forte actualité surtout, de s'occuper un peu de l'abus des aliments et d'appuyer sur les bienfaits de la frugalité.

Le sujet ne manque pas d'importance quand on songe qu'ils sont encore relativement rares les individus que l'alcool intoxique chaque jour, tandis qu'il y a des nations entières que la gourmandise empoisonne non-seulement tous les jours, mais trois fois par jour.

Quand la science à peu près nouvelle de l'hygiène alimentaire aura vulgarisé ses connaissances et dessillé les yeux de ceux qui cherchent à voir, on comprendra que la goinfrie moderne a peut-être fait plus de mal que l'alcool et bien d'autres fléaux réunis.

Déjà à la leur des grandes leçons de cette guerre, des "préjugés à la vie dure" ont été ébranlés. Chez les peuples les plus éprouvés, on a constaté que les maladies de misère occasionnées par le rationnement et même la famine, ne sauraient soutenir la comparaison avec toutes les maladies de nutrition suscitées par les appétits effrénés et déréglés des temps de paix et de prospérité. Les Allemands, au dire des prisonniers, observent tous les jours, depuis 1914, que les hôpitaux civils seraient à moitié vides sans les blessés de guerre. On y voit infiniment moins de dyspeptiques, de cancéreux, d'artério-scléreux, d'hydropiques, de diabétiques, de rhumatisants, d'apoplectiques, etc. Les salles réservées à la médecine interne ont, paraît-il, changé de physiologie tout-à-fait. Les multiples maladies de nutrition chez ceux qui étaient avariés, en 1914, ont subi un temps d'arrêt, tandis que les individus non alors compromis ne se sont pas acheminés vers l'hôpital en colonnes serrées comme aux heures où l'on pouvait se gorger.

La suralimentation qui nous tue est la rançon du progrès, de la richesse et de la science à rebours qui a créé tant d'aliments concentrés et artificiels.

On dirait que la première préoccupation de l'enrichi — collectivité ou individu — c'est de faire bombance. Et les néophytes les plus zélés en l'espèce sont les peuples autrefois modestes qu'une vague de prospérité a portés en un clin d'oeil aux excès des grandes nations riches. Aussi, chez eux, on note que tout sursaut de la richesse nationale a son fatale compensation sous forme de fléchissement dans la vigueur physique.

Quels sont les peuples qui fournissent la plus forte proportion de centenaires? Ce sont les pauvres montagnards de Grèce et des Balkans, les campagnards des pays peu fertiles comme la Corse, l'Irlande, l'Espagne et le sud-ouest de la France.

Par contre, la décadence est générale, depuis un siècle surtout, chez les grandes puissances où elle est spécialement manifeste à mesure qu'on s'élève dans les hiérarchies sociales. C'est là qu'on trouva juxtaposés les bienfaits de la frugalité forcée des humbles et les défaillances de la prétendue civilisation des riches exprimés sous forme de morbidité excessive, d'infirmités, de vieillesse précoce et accidentée, de longévité tronquée.

Heureux les pauvres puisqu'il est si difficile au riche de ne pas donner tête baissée dans tous les excès!

Pour savoir ce que nous avons perdu en devenant riches, rappelons-nous que nos pères valaient

moins que leurs aïeux, que nous valons moins que nos pères, et que nous sommes en train de laisser des fils bien inférieurs à nous-mêmes. La progression géométrique de notre déchéance est simplement désolante.

Un médecin me disait récemment: "Je pratique depuis un quart de siècle. Or, si je m'étais endormi à la Rip Van Winkle, après deux ans de clientèle, pour me réveiller aujourd'hui, je me refusais à croire que c'est la même race que je soigne!"

Et plusieurs praticiens qui ont exercé leur art les yeux ouverts signifieraient volontiers cet énoncé. Nos pères n'étaient guère plus vertueux et plus sobres que nous; ils travaillaient beaucoup plus et sans l'aide du mécanisme moderne; ils vivaient dans des conditions hygiéniques bien inférieures aux nôtres; mais ils étaient valeureux parce que la simplicité de leur régime alimentaire les empêchait de "pourrir en vie" comme les reptiles et jouisseurs de tout temps.

L'histoire du monde ancien et actuel est remplie de ces miracles que la sainte pauvreté et la frugalité ont multipliés. Seulement, on ne veut pas les voir ni les bien interpréter, parce que ça ne flatte pas nos préjugés et que ça ne fait pas l'affaire de nos caprices.

Le malheur, c'est qu'en dehors des esprits avisés de la profession médicale, bien peu de gens ont la moindre idée de ce qu'il faut pour de nourriture pour vivre, bien vivre et fournir du travail.

On abuse de tous les aliments en bloc et en détail. Mais en ces dernières années, on dort la conscience tranquille du moment qu'on ne mange pas deux à trois gros repas de viande par jour. Or, la physiologie nous apprend qu'un gramme (15 grains) d'albumine suffit pour réparer l'usure du travail d'un kilogramme (2 lbs) de poids du corps. A ce compte, l'albumine entrant pour un cinquième dans la viande, un homme de 75 kilos (160 lbs) aurait besoin de 5 fois 75: 375 grammes de viande, soit 3/4 de livre. Et ceci en supposant que cet homme ne s'approvisionnerait d'albumine qu'au moyen de la viande, tandis qu'elle nous est amplement fournie par les oeufs, le lait, le fromage, le pain naturel, les légumes secs (pois, haricots, lentilles, fèves), le poisson et les fruits oléagineux (noix-amandes).

Et qu'on remarque que 3/4 livre représente la ration d'albumine d'un homme qui travaille. Que dire de la simple ration d'entretien d'un sédentaire qui n'a pas besoin de subvenir beaucoup au frais de la réparation musculaire, et qui s'engourdit, en outre de la viande, tous les autres aliments généraux d'albumine?

Quant aux deux autres grandes classes d'éléments nutritifs: les farines et les graisses, rappelons que la ration quotidienne de travail d'un adulte est de 500 grammes (1 livre) pour les farines et de 47 grammes (guère plus d'1/2 once) pour les graisses.

En méditant sur ces données, nous sommes confrontés avec une grande réalité qui passe à quarante coulées au-dessus de la tête du plus grand nombre: c'est que "l'homme ne meurt pas mais qu'il se tue"! La seule fiche de consolation que nous reste, c'est qu'il est indéniable que nous sommes durs à tuer! C'est heureux que notre fragilité ne soit pas en raison directe de notre étourderie.

Mais, pour quelques-uns qui bénéficient d'une longue impunité, que de misères, de maladies, d'infirmités accablent les autres, en attendant la vieillesse accidentée et la fin prématurée.

Heureux, encore une fois, les pauvres qui sont forcés d'être sages, puisqu'ils sont si clairement les riches qui veulent vivre conformément à la raison. Pour le riche, le salut temporel semble aussi difficile que le salut éternel si on s'en rapporte à la parabole du chameau de l'Évangile.

(A Suivre)
 Dr. AURELE NADEAU.

L'oeuvre de demain

Au bout de peu d'années, la France, plus prospère et plus riche que jamais, aurait passé ses plaisirs, retrouvé ses forces, assuré son avenir. Le travail de ses fils la maintiendrait au rang glorieux où l'a placée leur héroïsme. Elle serait à même de faire face aux lourdes charges que lui laissera la guerre, de donner les moyens de vivre convenablement à ses soldats blessés ou mutilés, aux orphelins et aux veuves de ses défenseurs. L'intensité de sa vie économique garantirait à la fois la prospérité des budgets des citoyens et l'équilibre du budget national.

Mais pourquoi douter de cette vertu première de notre race, qui est le bon sens? La rude école de la guerre, les rapprochements qu'elle a imposés entre Français de toutes classes, de toutes croyances, de tous partis, auront porté leurs enseignements dans bien des cerveaux. Les mauvais bergers — et la bourgeoisie à les siens comme le prolétariat — trouveront, sans doute, demain des auditeurs moins crédules et des suiveurs moins ignorants. Sans délayer les orateurs, on préférera celui qui sait agir à celui qui ne sait que parler; et qu'est-ce donc que l'action, sinon le travail?

Cette renaissance, il appartient au gouvernement d'y aider par de larges initiatives, auxquelles le Parlement sera heureux de s'associer.

A ces initiatives répondront dans le pays de multiples et ardentes bonnes volontés. Chacun sent le besoin d'une rénovation; seuls quelques attardés, rabâcheurs de doctrines périmées, resteront en dehors du mouvement.

LOUIS LAJARRIGE,
 Député de la Seine, rapporteur de la Bourse du Travail au Conseil municipal de Paris.

LA BANQUE D'HOCHELAGA
 et à toutes ses succursales de Montréal et de la Province de Québec ainsi qu'aux endroits suivants:

- 1. DISTRICT EST: M. J.-M. Manning, Dir.-Sec., No 191 rue Stadacona. Tél. Lasalle: 470.
- 2. DISTRICT NORD: M. J.-P. Labarre, Dir.-Sec., No 2060 rue St-Denis. Tél. St-Louis: 8735.
- 3. DISTRICT OUEST: M. A.-G. Robitaille, Dir.-Sec., No 298 Ave. Colbrooke. Tél. Westmount: 4360.

Toutes demandes de renseignements supplémentaires devront être adressées à M. Aymé La Fontaine, Secrétaire-Trésorier du Bureau Central de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, 87 rue Ste-Catherine Ouest, Casier Postal 476.

Commission des Ecoles Catholiques de Montréal

\$2,500,000.00

6% au pair

\$1,500,000 d'Obligations

Payables en or dans cinq ans.

\$1,000,000 de Bons du Trésor

Payables en or dans deux ans.

Intérêt payable semi-annuellement

LE 1er NOVEMBRE ET 1er MAI, CHAQUE ANNEE.

La Souscription à cet emprunt représente un placement de tout repos, sûr et avantageux; il est garanti par la propriété immobilière de tous les citoyens catholiques de Montréal, rapporte 6% d'intérêt et offre un titre parfait.

Les obligations et bons du trésor sont émis par coupons de \$100, \$500.00 et \$1,000.00 chacun et peuvent être enregistrés sans frais au Bureau Central de la Commission.

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 10 MAI 1918, à

LA BANQUE D'HOCHELAGA

et à toutes ses succursales de Montréal et de la Province de Québec ainsi qu'aux endroits suivants:

BUREAU CENTRAL de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal 87 rue Ste-Catherine Ouest. M. Aymé La Fontaine, Sec.-Trés. Est: 1371.

1. DISTRICT EST: M. J.-M. Manning, Dir.-Sec., No 191 rue Stadacona. Tél. Lasalle: 470.

2. DISTRICT NORD: M. J.-P. Labarre, Dir.-Sec., No 2060 rue St-Denis. Tél. St-Louis: 8735.

3. DISTRICT OUEST: M. A.-G. Robitaille, Dir.-Sec., No 298 Ave. Colbrooke. Tél. Westmount: 4360.

Toutes demandes de renseignements supplémentaires devront être adressées à M. Aymé La Fontaine, Secrétaire-Trésorier du Bureau Central de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, 87 rue Ste-Catherine Ouest, Casier Postal 476.

"L'Autorité" est publiée et éditée par "L'Autorité" Co. Bureau: 162 rue St-Denis. Téléphone Est 893. La Compagnie d'imprimerie Godfrin Limitée, 41 rue Bonsecours, coin rue Champ de Mars, en est l'imprimeur.

BON CONSEIL

Ne perdez pas votre temps ni votre santé en essayant tous les VIEUX REMÈDES. Recourez tout de suite au P...DUIT ANTISEPTIQUE et BALSAMIQUE dont le succès colossal et sans précédent s'appuie sur des MILLIERS ET DES MILLIERS DE GUÉRISONS. PRENEZ LES

CAPSULES CRESOBENE

Vous préviendrez et vous guérirez infailliblement: MAUX DE GORGE, RHUMES, ENROUEMENTS, GRIFFE, INFLUENZA, BRONCHITES, ASTHME, PNEUMONIE, ETC.

Essayez et vous conviendrez qu'il n'existe rien de comparable. En vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c le flacon. Envoyez aussi par la poste, dans toutes les parties du Canada et des États-Unis, sur réception du prix.

DÉPOSITAIRE GÉNÉRAL: **ARTHUR DECARY PHARMACIEN** Casier postal 592 Montréal, Can.

Chemins de fer du gouvernement canadien

Gare Bonaventure Union SERVICE DES TRAINS

En vigueur depuis le 27 janvier 1918 8.20 A.M. — EXPRESS MARITIME, tous les jours, pour Lévis (Québec via le traversier). Rivière du Loup, Mont-Joli, Campbellton, Moncton, St-Jean, Halifax et Pictou.

3.55 P.M. — EXPRESS LOCAL, tous les jours, excepté le dimanche, pour St-Hyacinthe, Drummondville et Nicolet.

6.40 P.M. — OCEAN LIMITE tous les jours, excepté le samedi pour Lévis, (Québec, via le traversier), Rivière du Loup, Mont-Joli, Campbellton, Moncton, St-Jean, Halifax, New-Glasgow et les Sydney, avec correspondance pour Terrebonne. Correspondance directe pour l'île du Prince-Édouard, par l'océan limité.

BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE: Edifice Transportation, 122 rue St-Jacques, téléphone Main 8700; 9, Boulevard St-Laurent.



Cartes professionnelles

CASGRAIN PIERRE, M.P. AVOCAT 107 St-Jacques Tél. Main 8009

GRAVEL, J. A. E. AVOCAT 32 Craig Ouest Tél. Main 4762

Mayrand, G., notaire 99, ST-JACQUES, Main 1223

GADBOIS LIMITEE Accessoires et réparations d'automobiles de tout genre—Garage à l'épreuve du feu. 1543-7 Boul. ST-LAURENT Tél. St-Louis 2446

Bercovitch, Lafontaine et Cie AVOCATS 200, ST-JACQUES, Main 5104

TURCOT, NAP., Plombier Une spécialité — Conversion en gravels à des prix modérés. 1000 Boul. ST-LAURENT Tél. St-Louis 206

Jacobs, Hall et Cie, avocats 81 CRAIG O. Main 4410

Bédard, Rodolphe EXPERT-COMPTABLE Membre de l'Institut des Comptables. 127, RUE MCGILL—Téléphone Main 8717

Beaugregard, H., Entr. Génral Edifice Power. Tél. Main 6172

Ereément, Arthur, notaire 99 St-Jacques. Tél. Main 6886

Beaubien & Lamarche, avocats 107 rue ST-JACQUES Tél. Main 2228

Fontaine & Labelle, avocats 31 rue ST-JACQUES. Tél. Main 977.

Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée & Genest, avocats 31 PLACE D'ARMES Tél. Main 8206.

Desaulles & Garneau, avocats 88 Notre-Dame Ouest. Tél. Main 4116

Vendre, affermer ou disposer autrement de la totalité ou partie de l'actif, de cette compagnie pour telle considération de l'importe quelle nature qui sera jugée convenable; Tirer, faire, accepter, endosser, exécuter et émettre tous effets négociables; Payer toutes les dépenses incidentes à la promotion de cette compagnie et sa constitution en corporation, ainsi les services rendus en rapport avec cette promotion ou constitution en argent ou en actions entièrement acquittées de cette compagnie ou les deux; Payer toutes propriétés réelles ou personnelles, droits ou biens pour les fins de cette compagnie soit en argent ou en actions entièrement acquittées de la compagnie ou les deux; Faire et exécuter tous autres actes ou choses utiles ou avantageuses à l'avancement de l'industrie, biens ou droits de cette compagnie, sous le nom de "Laiterie Ville-Marie Limitée", avec un capital social de quarante-neuf mille piastres (49,000.00), divisé en quatre mille neuf cents (4900) actions de dix piastres (\$10.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-huitième jour de mars 1918.

Le sous-secrétaire de la province. C. J. SIMARD.

225-4

AVIS

PROVINCE DE QUÉBEC. District de Montréal, No 255. Cour Supérieure. Dame Mathilda Richard, des cité et district de Montréal, épouse d'Edmond Trahan, du même endroit, entrepreneur, Demanderesse, vs Le dit Edmond Trahan, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée et cette cause, ce jour, Montréal, 4 mars 1918. René Chénvert, avocat de la demanderesse.

AVIS

"HOLMES, HOGUE, LIMITEE".

AVIS

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du dixième jour d'avril 1918, constituant en corporation: MM. Henri Hogue, Stephens Hogue, manufacturiers; Cézarine Moquin, rentière; Barthélemy Lefebvre, courtier; Théodore Laurence, gérant; tous de Montréal, dans les buts suivants:

Faire l'acquisition et l'exploitation de l'industrie maintenant en opération rue Chatham, à Montréal, et comme sous le nom de Holmes, S. Hogue & Co.

Faire le commerce de bois et la fabrication d'objets en bois, papier mâché, en carton, fibre et autres matériaux eux-mêmes seuls ou avec le bois;

Acheter ou acquérir et vendre ou disposer en quelque manière que ce soit de tout ce qui est nécessaire aux fins de la compagnie;

D'acquérir et vendre, de louer et sous-louer tout immeuble nécessaire au développement de l'industrie et autres fins en rapport avec les intérêts de la compagnie;

D'acquérir en tout ou en partie un intérêt dans d'autres compagnies faisant affaires dans une industrie semblable ou annexe, ou tout autre genre d'affaire pouvant être utile à la compagnie ou de nature à promouvoir ses intérêts;

D'emprunter ou de prêter à des clients ou autres, de recevoir des hypothèques en garantie ou de grever les biens de la compagnie pour garantir tout emprunt ou avance reçu par elle;

D'associer ou de faire aucun arrangement pour actions, profits, concessions, coopération avec aucune compagnie ou personnes engagées dans aucun commerce, ou transaction pour laquelle cette compagnie est autorisée, ou aucun commerce ou transaction pouvant être dirigé directement ou indirectement au profit de cette compagnie;

D'acheter et de posséder des actions, bons et autres valeurs d'aucune compagnie ayant une fin semblable en tout ou en partie, et de payer en actions pour toute acquisition, ou à l'acquisition de services rendus ou à être rendus, et généralement d'acquiescer à tout ce qui est d'intérêt de la compagnie;

De promouvoir toute autre compagnie ou organisation dans le but d'acquiescer cette compagnie et son actif en tout ou en partie, et d'en disposer;

De construire, maintenir ou améliorer toute bâtisse nécessaire à l'objet poursuivi par cette compagnie;

D'utiliser et placer les fonds disponibles de la compagnie;

D'aller en justice en poursuivant ou en défendant devant aucun tribunal dont la juridiction est admise en ce pays;

D'émettre des actions libérées, bons ou débiteurs, ou aucune autre garantie pour le paiement plénier ou partiel de propriété foncière ou mobilière, service, droit, bail, commerce, franchise, entreprise, pouvoir, privilège ou concession que cette compagnie peut légalement acquiescer et au paiement complet ou partiel ou en échange pour actions,

AVIS

"CHILDREN'S FOOTWEAR, LIMITED"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par l'administrateur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 8 mars 1918, constituant en corporation MM. Lazarus Millman, avocat, Aaron Millman, agent d'immobilier, Max Getz, pharmacien, L. Getz, pharmacien, et J.-J. Kibirik, étudiant ne droit, tous de la cité et du district de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce de manufacturiers et marchands en gros et au détail de bottes, souliers, pantoufles, et de toutes les sortes de chaussures; aussi acheter, vendre et trafiquer de tous effets et marchandises ou des autres articles et marchandises que la compagnie jugera susceptibles d'un commerce avantageux, en rapport avec son industrie, aussi fabriquer et établir, aménager, entretenir et pour tous les commerces précités ou activer des manufactures pour y fabriquer des effets et marchandises susceptibles d'être vendus;

Acquiescer à tout avirement, acquiescer, détenir et avoir la jouissance de toute propriété mobilière ou immobilière, des franchises, de l'achalandage, des brevets, marques de commerce, droits et privilèges que détiennent ou dont jouissent aucune personne, aucune société ou aucune compagnie constituée ou organisée pour l'exercice d'aucun commerce semblable à celui que la présente corporation est autorisée à exercer, et assumer le passif d'aucune telle personne, société ou compagnie;

Tirer, faire, accepter, endosser, payer et émettre des billets promissaires, lettres de crédit, chèques, commissions, traites, débiteurs et autres instruments négociables et transférables;

Faire toutes choses, exercer tous pouvoirs et aucun commerce se rattachant à l'accomplissement des objets pour lesquels la compagnie est constituée en corporation, sous le nom de "Children's Footwear, Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en dix cents (200) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal, dans notre dite province.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce huitième jour de mars 1918.

Le sous-secrétaire de la province. C. J. SIMARD.

AVIS

LAZARUS MILLMAN, Avocat des requérants

Passé-Temps

SAMEDI ET DIMANCHE
 NORMA TALMADGE
 dans PAR DROIT D'ACHAT
 en 6 parties
 LUNDI, MARDI, MERCREDI
 LA TOSCA
 avec PAULIN FREDERIC

PARC SOHMER

Ouvert tous les dimanches à 9 et 8 hrs p.m.

ATTRACTIONS ET LA BANDE DU PARC

Admission 10 cts.

GAYETY

Semaine du 6 Mai 1918

Irwin's Big Show

Prix populaires à la maison populaire.

Théâtre

Passé - Temps

Norma Talmadge, l'idole de l'écran, vient d'ajouter un nouveau grand succès à sa brillante série de ses productions. En effet, "Par Droit d'achat" la nouvelle pièce de la Cie Select, rebelle dans l'ombre "Poppy" "The Motie" et même "The Secret of the Storm Country" que nous avons applaudi récemment au Passé-Temps. Dans "Par Droit d'achat", qui est à l'affiche au Passé-Temps aujourd'hui et demain, la gracieuse artiste personnifie le vrai type d'une femme volage qui fait un mariage d'argent. C'est un rôle "du paillon qui brûle ses ailes aux flammes de l'amour". Cette comédie dramatique nous montre sous son vrai jour une des situations matrimoniales les plus fréquentes dans la haute société New-yorkoise. Après trois années de vie à deux et rendu au bout d'un long défilé d'accidents, l'épouse constate que l'amour ne s'échappe pas. Cette vie est un legs et pour ses femmes et pour les maris qui ne se comprennent pas".

Dr. AURELE NADEAU.

sera à l'affiche. Qui ne connaît pas cet opéra célèbre du maître Victorien Sardou. Comme ce chef-d'œuvre est prêt à un magnifique déploiement de costumes et décors la version pour l'écran est encore plus attrayante que l'opéra et le drame. La Tosca est Pauline Fréderic, Scarfia c'est la fameuse trépidante rôle. Louise Mario Cavardossi a pour interprète Jules Rancourt, grand jeune premier de talent. On dit que la scène de la torture et le tableau du Château St-Ange sont d'un réalisme saisissant. Bienôt — en fin — l'Oiseau Bleu de Maurice Maeterlinck spectacle féérique symboliste et artistique qui s'il en fut sera à l'affiche du Passé-Temps. Avec des moyens que le théâtre n'a pas, le cinéma a fait du chef-d'œuvre de l'artiste belge, une production merveilleuse et digne des amateurs les plus difficiles. De lundi à jeudi le spectacle comprendra aussi la plus récente vue de Fatty Arbuckle: "The Bell Boy" comédie Paramount du rire à se torturer pendant une bonne demie heure. Grâce à des arrangements spéciaux le Passé-Temps contrôle les meilleures vues.



**Votre sourire
vous vaudra
peut-être votre fortune.**

Ecoutez

If faut que la

Hausse arrête

dans le coût de la vie



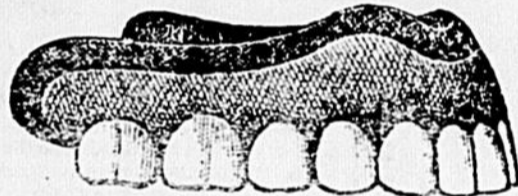
**Nous sommes le rempart entre vous et les
HAUTS PRIX EN DENTISTERIE.**

La dernière mode avoir de belles dents

Vous ne devez avoir ni mauvaise bouche, ni haleine fétide. Les dents malsaines sont trop souvent la cause de la consommation, de la fièvre typhoïde et d'une foule de maladies d'estomac, des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge. Faites traiter vos dents, elles valent leur pesant d'or. Vingt-huit bonnes dents sont 28 médecins qui vous soignent. N'ATTENDEZ PAS.

BUREAUX OUVERTS LE SOIR,
DE 7 à 9 HEURES.

Nos dents sont inusables, incassables, sans traces d'artifice. Elles donnent ABSOLUE et entière SATISFACTION aux plus difficiles, et permettent de TOUT manger.



NOS DENTIERES SONT FAITS PAR DES
EXPERTS

CONSULTEZ NOS DENTISTES DI-
PLOMES AMERICAINS ET
CANADIENS

Nous avons vingt cabinets privés, anti-
septiques d'une propreté parfaite, et pour-
vus d'appareils les plus modernes. Nous
prière le public de nous faire une simple
visite; il s'étonnera de notre merveilleuse
installation électrique qui n'a de rivales
qu'à Chicago et à New-York.

OUVERT DE 9 HEURES A. M. A 6
HEURES P. M., ET LE SOIR DE
7 HEURES A 9 HEURES.

Un bon dentier garanti



**Veut dire meilleure santé, meilleure appa-
rence, un plus grand bonheur de vivre.**

Quelque soit le mauvais état de vos dents ou de vos gencives, votre bouche peut être soignée avec succès à nos bureaux. Une visite à nos bureaux modernes, ne vous fera plus craindre la chaise du dentiste. Demandez à nos nombreux clients ce qu'ils pensent de nous en fait de dentisterie, et nous n'en voulons que leur réponse pour vous convaincre à venir nous faire une visite.



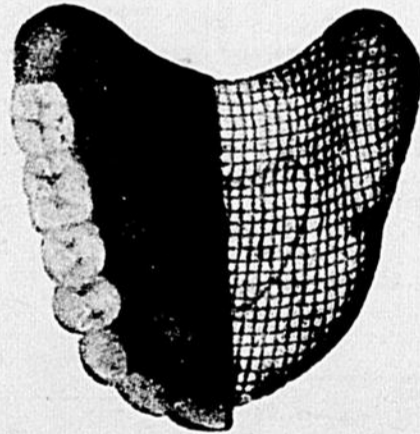
Que vos dents soient le
miroir de votre santé.



Nous posons aussi les dents sans
palais d'après les méthodes les plus
modernes.

Ayez donc de Belles et Bonnes Dents

Pour ceci venez consulter
nos
Dentistes Experts
Américains et Canadiens



Une visite est sollicitée
afin que nous puissions
prouver nos avancés.



Tous travaux en art
dentaire, garantis, et à
la portée de toutes les
bourses.

Nos dentistes experts
venant de Chicago,
New-York, et du Cana-
da, vous donneront une
satisfaction positive.

Nos dents sont
très belles, natu-
relles et garanties.
Satisfaction à tous.

PLOMBAGES EN OR, ARGENT,
PLATINE, PORCELAINE.

Nous posons les DENTS.

Sans palais, d'après les méthodes les plus
nouvelles.

Ces ponts sont hygiéniques, et donnent
le plus grand confort.

C'est le dernier mot en art dentaire.—
C'est l'absence de toute nuisance mécani-
que pour la langue et la parole, ainsi que
pour la mastication.

Extraction des dents absolument sans douleur au moyen de notre fameuse invention la PHENOCAINE

Franco American Dentists

164, RUE ST-DENIS, 164

Un peu plus bas que la rue Ste-Catherine.

En face de l'Université Laval.